

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°1 du 7 janvier 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°5

ARRÊTÉ N° 2245/DEF/DCSCA
portant dissolution du cercle mixte du 28e groupe géographique de Joigny (Yonne).

Du 15 décembre 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation ».

ARRÊTÉ N° 2245/DEF/DCSCA portant dissolution du cercle mixte du 28^e groupe géographique de Joigny (Yonne).

Du 15 décembre 2010

NOR D E F E 1 0 5 2 8 4 7 A

Références :

Code de la défense - Partie réglementaire, III.
Arrêté n° 455 du 29 juin 2004 (BOC, 2004, p. 3930. ; BOEM 135.2).

Textes abrogés :

Arrêté n° 684 du 6 octobre 2003 (BOC, 2003, p. 7054. ; BOEM 135.2).
Arrêté n° 462 du 13 juillet 2006 (BOC/PP 26, 2006, texte 8. ; BOEM 707.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°1 du 7 janvier 2011, texte 5.

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6 ;

Vu l'arrêté n° 455 du 29 juin 2004 portant changement de dénomination du cercle mixte du 12^e régiment d'artillerie d'Haguenau (Bas-Rhin),

Arrête :

Art. 1^{er}. Le cercle mixte du 28^e groupe géographique est dissous à compter du 1^{er} août 2010.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce cercle sont dévolus au cercle mixte du camp d'Oberhoffen (Bas-Rhin).

Art. 3. Sont abrogés :

- l'arrêté n° 684 du 6 octobre 2003 portant changement de dénomination du cercle mixte de garnison de Joigny (Yonne) ;

- l'arrêté n° 462 du 13 juillet 2006 portant dissolution du foyer du 28^e groupe géographique de Joigny (Yonne).

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Alain FERRAND.